

# ESCALADE

Cette section ouverte aux élèves de CE2 jusqu'aux élèves de terminales, est placée sous la responsabilité de Monsieur GAUNET, professeur d'EPS et de Monsieur DUTRAY ancien entraîneur de l'équipe de France. Utilisation du **mur d'escalade** dans le gymnase de NDGP.

Les cours auront lieu dans le gymnase de Notre Grâce de Passy, du lundi 12 septembre 2016 au lundi 12 juin 2017.

Lundi midi de 12h15 à 13h05 CE1/CE2/CM1/CM2 SJP/ NDGP

Lundi midi de 13h05 à 13h55 COLLEGE/LYCEE SJP/NDGP

Jeudi midi de 13h05 à 13h55 COLLEGE SJP / NDGP

Les élèves de SJP sont pris en charge à SJP et ramenés à SJP.

Les cours sont prévus selon les horaires ci-dessus (à confirmer).

Le nombre de places étant limité les enfants seront inscrits par ordre d'arrivée.

Nous prions les parents des élèves intéressés par cette section de bien vouloir joindre au bulletin ci-dessous :

- un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique de l'escalade
- une cotisation de 225 € par chèque à l'ordre de l'ASSJP.

**Si vous avez des questions spécifiques à l'activité, voici le mail du responsable :**  
[a.gaUNET@saintjeandepassy.fr](mailto:a.gaUNET@saintjeandepassy.fr)

**BULLETIN à REMETTRE AU SECRETAIRE GENERAL DES SPORTS ou à l'ACCUEIL de SJP**

J'autorise ma fille, mon fils à s'inscrire à l'A.S.S.J.P. pour y pratiquer l'escalade.

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : ..... Tel : ..... Portable mère ..... Portable père.....

Mail : .....

Date de naissance : .....

DATE :

SIGNATURE :